

COTON ET CULTURES BIOLOGIQUES ET EQUITABLES

PERIODE: 2013 - 2017

FINALITE

La population rurale riveraine des aires protégées, en particulier les femmes, améliore sa condition de vie et ses revenus de l'exploitation durable des ressources naturelles.

PARTENAIRES

- Union des Coopératives BIO du Bénin (UCOOPBIO)
- ONG locales : UAVIGREF; AFVA; POTALMEN; CERD
- SONAPRA/MAEP, Services déconcentrés (CERPA/CECPA)
- Recherche : INRAB, FIBL, SYPROBIO
- Agences de certification : ECOCERT, FLOCERT
- Négociants coton : REINHART, DEVCOT
- GEBANA, BIO4EVER

BUDGET: 1 500 000 CHF



OBJECTIF

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population riveraine des parcs de la Pendjari et de la W et de participer à la protection de ces aires avec une agriculture respectueuse de l'environnement. D'une manière plus spécifique, le projet vise à développer une sous filière coton biologique viable qui produit du coton biologique certifié en quantité et qualité ainsi que des produits de rotation en adéquation avec les marchés.

APPROCHES

Forte implications des producteurs et de leur organisation de base dans les formations des producteurs/trices et le suivi des parcelles. Accompagnement intensif des nouveaux producteurs et formations qui se base sur les pratiques paysannes. Valorisation des ressources locales pour la fumure et la protection des plantes. Sensibilisations et informations sur la protection de l'environnement avec un programme de reboisement en arbres de neems. Mise en place du compostage et contrôle sur les intrants non permis selon la réglementation biologique. Système de mise en alerte et d'exclusion des producteurs non conformes. Le système de contrôle interne est audité par des agences externes (Ecocert et FloCert).

RESULTATS ATTEINTS (2012)

Production

- 1 342 producteurs certifiés en biologique dont 68% de femmes, avec 380ha (coton) et 245ha (soja)
- 109t de coton graine (47t de fibre) avec bon classement qualité (1.1/8 ; BELA et KABA)
- 57t de soja commercialisé par UCOOPBIO

Certification (biologique et équitable)

- UCOOPBIO détenteur de la certification (Ecocert et FLOCERT)
- Adaptation du système de contrôle interne et responsabilisation accru des producteurs dans la filière
- Extension de la certification biologique au soja et au karité

Commercialisation (coton, soja et karité)

- Coton: prime bio de 20% ; prime équitable de 34FCFA/kg en cas de vente avec ce label
- Soja : prime bio de 20% ; concurrence marché et transformation local (57t sur 200t commercialisée en bio)
- Karité : partenariat entre AFVA et RAGUSSI (Burkina Faso) pour le karité bio

Renforcement des organisations des producteurs

- Appuis à UCOOPBIO pour l'élaboration du plan d'affaire
- Intégration de tous les coûts de la filière et planification à terme de couverture de ces coûts par des primes et des ristournes ;
- Planification plateforme national des producteurs bio du Bénin et intégration dans filière coton
- Participation à des foirs et conférences internationales (SIAO)